



**Présentation par Mme Annick Billon,
présidente de la délégation aux droits des femmes,
du rapport d'information**

*Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les
territoires*



Mesdames les présidentes,
Mesdames, messieurs,

C'est pour moi un très grand honneur d'intervenir devant vous aujourd'hui.

L'objet de mon intervention est de vous présenter un rapport que la délégation aux droits des femmes du Sénat français a publié en juillet 2017 sur la situation des femmes dans l'agriculture.

L'assemblée parlementaire à laquelle j'appartiens, le Sénat français, a attaché une importance particulière à ce travail : le rapport que je vais vous présenter, et les recommandations qui le concluent, ont été votés à l'unanimité, par toutes les sensibilités politiques.

Le fait que la 62ème session de la Commission des droits de la femme de l'ONU ait pour thème cette année la situation des femmes et des filles en milieu rural, il était essentiel pour moi de participer aux échanges qui nous réunissent cette semaine !

Ce rapport s'appuie sur de nombreux témoignages : plus de cent agricultrices ont été rencontrées, tant lors de réunions au Sénat que lors de déplacements dans les territoires.

À bien des égards, les constats que nous avons établis sur les difficultés des agricultrices en France rejoignent les observations que nous avons faites en 2015, à l'époque de la Conférence de Paris sur le climat, sur la situation des femmes dans l'agriculture, partout dans le monde :

- les femmes jouent un rôle important dans l'agriculture mais possèdent un pourcentage très faible des terres ;
- les femmes ont un accès très limité au crédit et ont donc souvent du mal à valoriser leur travail ;
- elles sont insuffisamment présentes dans les instances professionnelles, notamment les coopératives, avec des conséquences sur la gouvernance de la profession et sur la reconnaissance de leurs compétences.

Le fait que toutes les agricultrices, de pays très divers, rencontrent des difficultés comparables doit nous interpeller.

S'agissant de la France, voici les points sur lesquels je voudrais insister plus particulièrement aujourd'hui :

Premier point : le poids des stéréotypes rend plus complexe encore le parcours de formation et d'installation des jeunes agricultrices. Il leur est en effet plus difficile de trouver des stages, pourtant indispensables à leur formation initiale.

Deuxième point : au sein d'une profession directement touchée par la crise économique, les femmes sont plus particulièrement concernées par la précarité ; leurs revenus sont souvent trop bas pour leur permettre, le moment venu, de bénéficier d'une retraite décente.

Cette précarité accroît la pénibilité de leur quotidien puisque de nombreuses agricultrices sont obligées de travailler à l'extérieur de l'exploitation pour rapporter un maigre revenu, ce qui multiplie par deux leur charge de travail, déjà considérable.

Troisième point : l'organisation de la vie quotidienne des agricultrices est encore plus compliquée dans les régions isolées, où les équipements ne permettent pas l'accès à des soins médicaux de qualité, à des institutions assurant l'accueil des jeunes enfants ou, plus grave encore, à des structures adaptées aux femmes victimes de violences.

À partir de ces constats, nous avons formulé une quarantaine de recommandations pour améliorer la situation des femmes rurales. Je ne vous présenterai que celles qui me paraissent avoir une portée universelle.

- Il s'agit tout d'abord de mieux prendre en compte la féminisation de la profession agricole en facilitant leur accès à la formation continue, à travers une organisation des stages plus compatibles avec leurs contraintes horaires, ou la mise en place de dispositifs de garde des enfants pour leur permettre de participer à des sessions de formation.

- L'objectif est aussi de mieux intégrer l'enjeu de la santé des femmes dans l'exercice de la profession agricole : il est urgent d'agir sur les conséquences négatives, sur la santé maternelle et infantile, de la manipulation des produits phytosanitaires et des médicaments vétérinaires, de faciliter l'accès au congé maternité, encore trop limité, et d'ouvrir aux agricultrices le congé pour grossesse pathologique, qui n'est pas prévu en France.

Toujours dans le domaine de la santé, il est nécessaire aussi d'améliorer l'offre de soins gynécologiques en milieu rural : on pourrait par exemple imaginer des bus itinérants équipés pour procéder aux examens de dépistage des cancers du sein et du col de l'utérus et à des consultations en matière de contraception.

- Il nous paraît également fondamental d'améliorer l'accueil des femmes victimes de violences dans les zones rurales isolées, qui ne sont pas toujours dotées d'un réseau d'associations spécialisées. Nous recommandons donc la mise en place d'un maillage territorial, à travers la désignation et la formation de référents agissant comme les relais des associations, en lien avec les représentants compétents de l'État.

- En dernier lieu, nos propositions visent à susciter des vocations d'agricultrices chez les jeunes filles et à valoriser la contribution des agricultrices à la profession.

À cet égard, nous croyons beaucoup aux vertus des remises de prix ou de trophées, qui pourraient se tenir par exemple le 15 octobre, à l'occasion de la Journée internationale de la femme rurale ou, plus classiquement, le 8 mars.

Nous souhaitons également encourager le développement de réseaux d'agricultrices, qui sont un élément essentiel de leur autonomie professionnelle.

Nous recommandons, enfin, de privilégier l'accès des agricultrices aux responsabilités dans les instances agricoles pour améliorer leur visibilité et faire évoluer la gouvernance de la profession.

Je tiens à le souligner : les femmes agricultrices rencontrées au cours de ce travail avaient toutes en commun une grande volonté et la passion de leur métier.

Aujourd'hui, dans cette enceinte internationale, je peux dire que malgré un travail difficile et peu rémunérateur, les agricultrices, partout dans le monde, s'investissent entièrement et contribuent à nourrir la planète. Et notre rapport, c'est très important, a une portée universelle : ses 40 recommandations sont transposables partout dans le monde.

Je vous remercie de votre attention.